

Délibération CA – 2025 10-12-3.4

Poitiers , le 10 décembre 2025

## DELIBERATION

### Relative à la sortie d'actifs 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R. 822-1 et suivants ;  
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;  
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

#### Article unique :

Il est soumis au vote du Conseil d'Administration l'approbation des sorties d'actifs, pour mise au rebut et cessions, d'un montant de 1 316 599,53€ (liste annexée à la présente délibération)

Logiciels : 73 562,58€  
Matériel informatique : 90 239,47€  
Matériels acquis : 506 240,13€  
Mobilier : 646 557,35€

Nombre de membres constituant le conseil : 26

Quorum : 9

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 0

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,  
Emmanuel ROUX, Recteur délégué ESRI  
région académique Nouvelle-Aquitaine,  
par délégation du Recteur de région  
académique